RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ODEADOM

CAHIER DES CHARGES

Relatif à

Étude de préfiguration d'un dispositif d'emploi agricole mutualisé en la filière Fruits et Légumes à La Réunion

Date et heure limites de réception des offres :

Le 4 Décembre 2026 à 12 heures (Horaire Réunion – UTC+4)

1. Contexte

La filière Fruits et Légumes de La Réunion repose sur des exploitations aux dimensions, productions, organisations et besoins de main-d'œuvre hétérogènes. Les besoins en travail varient selon les productions, les calendriers culturaux, les périodes de récolte, les conditions climatiques et les caractéristiques propres à chaque exploitation.

Pris isolément, ces besoins peuvent ne pas justifier un emploi permanent à temps plein, alors que plusieurs exploitations, en les combinant, pourraient offrir à un même salarié un volume de travail plus régulier.

Le territoire réunionnais présente des contraintes à examiner explicitement : dispersion géographique des exploitations, temps de déplacement, accessibilité des parcelles, diversité des systèmes de production, besoins de qualification, capacité de coordination entre employeurs et écarts de moyens économiques. Le prestataire veillera à ne pas transposer mécaniquement des dispositifs conçus pour la France hexagonale sans vérifier leur adaptation au contexte réunionnais.

De plus, l'étude sur l'emploi agricole dans les départements d'Outre-mer souligne le fait qu'une approche exclusivement filière des besoins en emploi peut limiter la création effective d'un dispositif d'emploi mutualisé, notamment en lien avec la notion de taille critique. Ainsi, l'étude dont le focus principal est centré sur la filière fruits et légumes, explorera également les pistes de mutualisation inter-filières.

Il ne s'agit ni d'une simple étude bibliographique ni d'un inventaire de solutions existantes. La finalité est de disposer d'un projet concret, chiffré, argumenté et susceptible d'être mis en œuvre, suffisamment détaillé pour permettre à ARIFEL et à ses partenaires de décider de la création d'un dispositif pilote.

2. Objet de l'étude

La présente consultation a pour objet la réalisation d'une étude portant sur les formes collectives d'emploi agricole et de mutualisation de la main-d'œuvre dans la filière Fruits et Légumes à La Réunion. L'étude doit permettre d'identifier, de comparer puis de préfigurer un dispositif d'emploi partagé durable, juridiquement sécurisé, économiquement viable et adapté aux besoins des exploitations productrices de fruits et légumes adhérentes aux OP. L'étude devra explorer les synergies en termes d'emploi agricole avec les autres filières du territoire, notamment la filière canne.

2.1. Périmètre de l'étude

Paramètre	Périmètre retenu
Territoire	Ensemble de La Réunion, avec une analyse par bassin de production. Le découpage en bassins est proposé par le prestataire et validé par le comité pilotage.
Bénéficiaires prioritaires	Exploitations productrices de fruits et légumes adhérentes aux OP.
Bénéficiaires complémentaires	Exploitations productrices de fruits et légumes indépendants, exploitations productrices de canne, exploitations d'élevage
Activités prioritaires	Travaux de production et de récolte.
Profils de salariés	Tous les profils pertinents : ouvriers agricoles polyvalents, salariés qualifiés, conducteurs d'engins lorsque les besoins sont avérés.
Logique d'emploi	Recherche prioritaire d'emplois stables et partagés entre plusieurs exploitations, sans exclure d'autres modalités si le diagnostic démontre leur pertinence.
Portage	Comparaison de plusieurs modes de portage, sans structure juridique ni opérateur imposé a priori.
Analyse juridique	Approfondie, avec vérification des conditions de mise en œuvre des solutions retenues.
Finalité	Préfiguration d'un dispositif et préparation d'une expérimentation (la réalisation de l'expérimentation est hors périmètre).

2.2. Objectifs de l'étude

L'objectif principal de l'étude est de définir un modèle opérationnel d'emploi agricole mutualisé adapté aux exploitations de fruits et légumes de La Réunion et préparer les conditions de son expérimentation.

Le prestataire devra :

1. Quantifier et caractériser les besoins actuels et prévisionnels en main-d'œuvre des exploitations, prioritairement adhérentes aux OP, dans une moindre mesure aux producteurs indépendants et aux exploitations en canne et élevage.
2. Identifier les emplois, compétences et périodes d'intervention susceptibles d'être mutualisés (au sein des adhérents de l'OP mais également plus largement susceptibles d'être mutualisés avec d'autres filières) et quantifier la disponibilité en main d'œuvre
3. Recenser et comparer les formes juridiques et organisationnelles d'emploi mutualisé pertinentes.
4. Analyser les contraintes juridiques, sociales, fiscales, administratives et économiques de chaque modèle.
5. Comparer les possibilités de portage par les OP, par une structure commune, par une structure indépendante ou par tout autre organisme pertinent.
6. Construire plusieurs scénarios d'organisation et de fonctionnement.
7. Sélectionner et justifier un scénario cible à partir de critères objectifs.
8. Établir un modèle économique prévisionnel intégrant le coût complet des emplois, les recettes, les frais de gestion, les besoins de financement et le seuil de rentabilité.
9. Identifier les exploitations susceptibles de participer à une expérimentation pilote.
10. Proposer une feuille de route détaillée pour la mise en place du dispositif.

Ces objectifs correspondent aux questions auxquelles le prestataire devra répondre par cette étude :

<u>Question centrale</u> : Quel dispositif d'emploi agricole mutualisé, porté par une organisation ou une structure adaptée, permettrait de répondre durablement aux besoins des exploitations de fruits et légumes adhérentes aux OP de La Réunion, tout en garantissant la sécurité juridique des relations de travail, la viabilité économique du dispositif et la qualité des emplois proposés?

<u>Questions complémentaires</u>

- Quels sont les besoins réels, actuels et prévisionnels, en main-d'œuvre des exploitations, par type de production, bassin et profil de salarié ?
- Quels volumes de travail sont réellement mutualisables, et à quelles périodes ?

- Quelles exploitations peuvent partager un même salarié, compte tenu des calendriers, des distances et des compétences ?
- Est-ce qu'une mutualisation de l'emploi avec les producteurs de fruits et légumes indépendants et les exploitations d'autres filières (canne, élevage) est envisageable et recommandée ? à quelle étape de développement de la structure ?
- Quelles formes d'emploi collectif sont juridiquement possibles et adaptées au contexte réunionnais ?
- Quel mode de portage offre le meilleur compromis entre sécurité juridique, coût, gouvernance et acceptabilité par les producteurs ?
- Quel est le coût complet d'une heure et d'une journée de travail mutualisée, et quel prix les exploitations sont-elles prêtes à payer ?
- Dans quelles conditions le dispositif atteint-il l'équilibre sans dépendance excessive à des financements temporaires ?
- Quelles exploitations et quel périmètre retenir pour une expérimentation pilote, et selon quels critères de décision ?

2.3. Méthodologie de l'étude

Phase 1 – Cadrage et analyse documentaire

- Réunion de lancement avec le comité de pilotage.
- Identification des données existantes auprès des OP et des partenaires.
- Analyse des études, diagnostics, statistiques et retours d'expérience disponibles.[1]
- Définition de la typologie des exploitations à enquêter.
- Construction du questionnaire et des guides d'entretien, avec pré-test auprès de quelques exploitations.
- Validation du protocole d'enquête par le comité pilotage.
- Le prestataire précisera les données à recueillir, les sources à mobiliser et les limites éventuelles des informations disponibles. Livrable : L1.

[1] Notamment le diagnostic de l'emploi agricole à La Réunion : https://www.odeadom.fr/wp-content/uploads/2026/02/ODEADOM-Etat-des-lieux-emploi-agricole-La-Reunion-VF.pdf

Phase 2 – Etat des lieux des dispositifs existants (à La Réunion, en Outre-mer et en France Hexagonale) – caractérisation – facteurs de succès et d'échec

Le prestataire réalisera une analyse en trois niveaux :

1. un état des lieux des solutions existantes à La Réunion ;

2. un benchmark des dispositifs développés en France hexagonale et, en priorité, dans les autres territoires ultramarins (notamment en Martinique avec l'exemple du Groupement d'Employeurs Agricole de Martinique récemment crée);

3. une analyse de leur transposabilité au contexte spécifique de La Réunion.

- **État des lieux des dispositifs existants à La Réunion**

Avant toute comparaison avec les dispositifs nationaux, le prestataire devra établir un état des lieux documenté des solutions existantes ou ayant existé à La Réunion en matière de mutualisation de la main-d'œuvre agricole, d'emploi partagé et de mise à disposition de salariés.

Le prestataire précisera pour chaque dispositif :

- son origine et son contexte de création ;
- sa gouvernance et sa structure porteuse ;
- son périmètre géographique et sectoriel ;
- son modèle économique ;
- ses modalités de fonctionnement ;
- son niveau d'activité ;
- son état actuel (actif, en développement, transformé ou arrêté).

- **Retour d'expérience des initiatives réunionnaises**

Une attention particulière devra être portée aux initiatives qui n'ont pas été pérennisées ou dont les résultats ont été limités.

Le prestataire réalisera un retour d'expérience approfondi reposant sur l'analyse documentaire et/ou des entretiens avec les acteurs concernés afin d'identifier les facteurs ayant favorisé ou freiné leur développement.

Sans présumer des conclusions, cette analyse devra notamment examiner :

- les conditions de lancement des projets ;
- le niveau d'engagement des exploitations participantes ;
- la qualité de l'ingénierie de création ;
- les difficultés de gouvernance ;
- les contraintes juridiques rencontrées ;
- les difficultés liées au recrutement et à la fidélisation des salariés ;
- les problèmes de planification des emplois partagés ;
- les effets des coûts de déplacement ;
- les difficultés de financement du démarrage ;
- les raisons ayant conduit à l'arrêt, au redimensionnement ou à la transformation de certains projets.

L'étude devra également identifier les enseignements transférables pour éviter la reproduction des difficultés observées. Les travaux récents conduits à La Réunion soulignent notamment que certaines initiatives de groupements d'employeurs n'ont pas été pérennisées en raison d'une ingénierie initiale insuffisante et d'un manque d'adossement à des structures déjà solides, éléments que le prestataire devra vérifier et approfondir au travers de son enquête de terrain.

- **Benchmark national et ultramarin**

Le prestataire réalisera ensuite un benchmark des solutions existantes en France hexagonale et dans les autres territoires ultramarins, en privilégiant les expériences présentant des caractéristiques comparables au contexte réunionnais (insularité, prédominance des petites exploitations, forte saisonnalité et diversité des productions).

Les solutions à analyser comprendront notamment, sous réserve de leur pertinence juridique et opérationnelle :

- les groupements d'employeurs agricoles ;
- les groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ) ;
- les structures d'emploi partagé et les dispositifs de mutualisation entre exploitations ;
- les entreprises de travail temporaire spécialisées dans le secteur agricole ;
- les services de remplacement ;
- les coopératives ou structures collectives pouvant porter légalement des emplois mutualisés ;
- les autres formes juridiquement autorisées de mise à disposition de salariés.

Le prestataire proposera une méthodologie structurée en phases, avec objectifs, méthodes, livrables et points de validation clairement identifiés. Les huit phases ci-dessous constituent la structure de référence. Le candidat peut proposer des regroupements ou des chevauchements de phases, à condition de justifier leur cohérence avec le budget et le calendrier.

Phase 3 – Diagnostic des besoins des exploitations

Le prestataire mènera une enquête auprès des exploitations adhérentes aux OP, combinant entretiens qualitatifs et questionnaire quantitatif. L'enquête documentera, lorsque ces données sont disponibles :

- les caractéristiques générales des exploitations ;
- les productions et calendriers culturaux ;
- les effectifs salariés actuels ;
- les difficultés de recrutement et de fidélisation ;
- les tâches et compétences recherchées ;
- les périodes de sous-activité et de forte activité ;
- les besoins non satisfaits en main-d'œuvre ;
- le nombre d'heures ou de jours de travail susceptibles d'être mutualisés ;
- les contraintes liées aux déplacements entre exploitations ;
- la capacité et la volonté de contribuer financièrement à un dispositif partagé ;
- les attentes relatives à la qualité, à la qualification et à la stabilité des emplois ;
- l'intérêt pour différents modes de fonctionnement.

Les enquêtes distingueront les besoins déclarés, les besoins estimés et les besoins suffisamment précis pour être intégrés dans un scénario opérationnel.

Le prestataire justifiera la taille et la composition de l'échantillon et proposera un objectif de participation réaliste, tenant compte du nombre d'exploitations adhérentes, de la diversité des OP et des moyens disponibles. Il précisera les modalités de relance, les limites de représentativité, les biais de réponse possibles et les conditions de confidentialité.

Des entretiens qualitatifs avec la Chambre d'Agriculture, et les structures collectives des filières cannes et animales seront réalisés afin d'obtenir des éléments sur les volumes de travail, types d'emplois, et zones géographiques des besoins.

Livrable : L2.

Phase 4 – Analyse territoriale et adéquation des besoins avec l'offre disponible

Les besoins seront analysés par bassin de production, type de production, taille d'exploitation et profil de salarié. Le prestataire cherchera à déterminer :

- quelles exploitations pourraient partager les mêmes salariés ;
- quelles combinaisons de calendriers de travail sont compatibles ;
- quels volumes de travail peuvent être consolidés ;
- quelles distances et durées de déplacement sont acceptables ;
- quelles compétences sont transférables d'une exploitation à l'autre ;
- quels besoins doivent rester traités séparément ;
- quels secteurs offrent les meilleures conditions pour une expérimentation.

Une attention particulière sera portée au risque de construire des emplois théoriquement à temps plein mais impossibles à organiser en pratique, en raison des déplacements, des calendriers culturaux ou des exigences de qualification.

Des entretiens seront réalisés avec « FranceTravail » et les autres prescripteurs pour l'emploi afin d'évaluer notamment la disponibilité en main d'œuvre et le profil des salariés sur le territoire et l'adéquation avec les besoins identifiés.

Livrable : L2 (suite).

Phase 5 – Analyse juridique et comparaison des modèles

Pour chaque solution jugée pertinente, le prestataire réalisera une analyse juridique approfondie portant notamment sur :

- les conditions de création et de fonctionnement ;
- le statut des salariés et la nature des contrats ;
- les règles applicables à la mise à disposition de main-d'œuvre ;
- les conventions et contrats nécessaires ;
- la répartition des responsabilités entre la structure porteuse et les exploitations ;
- les obligations sociales, déclaratives et administratives ;
- la santé et la sécurité au travail ;
- les obligations relatives au temps de travail, aux déplacements professionnels, à la rémunération et à la formation ;
- les conventions collectives et dispositions spécifiques applicables au secteur agricole réunionnais ;

- les règles relatives à la facturation, aux frais de gestion et aux éventuelles aides publiques ;
- les risques de requalification ou de prêt illicite de main-d'œuvre, lorsque pertinents.

L'analyse s'appuiera sur des sources juridiques officielles, actualisées à la date de l'étude (Code du travail, Code rural et de la pêche maritime, textes applicables dans les départements d'outre-mer, conventions collectives et accords en vigueur). Les points nécessitant une validation juridique spécialisée seront identifiés explicitement, avec les hypothèses retenues et les vérifications restant à faire avant mise en œuvre.

Le prestataire ne présentera aucune aide publique, exonération ou dérogation comme acquise sans avoir vérifié les conditions d'éligibilité et la disponibilité effective du dispositif.

Livrable : L3.

Phase 6 – Construction des scénarii de préfiguration

Le prestataire construira deux à trois scénarios réalistes et suffisamment distincts pour permettre un véritable arbitrage. Ils pourront différer selon la structure porteuse, la gouvernance, le nombre d'exploitations adhérentes, le volume d'emploi initial, les profils de salariés, le degré de mutualisation (intra et inter filière), le périmètre géographique, les moyens humains et administratifs, et les modalités de recrutement, de planification et de remplacement.

Chaque scénario précisera : son fonctionnement concret, ses conditions juridiques, les acteurs impliqués, les moyens humains, les responsabilités de chacun, les coûts de création et de fonctionnement, les conditions d'adhésion, les modalités de facturation, les avantages, limites et risques, ainsi que les conditions de réussite et facteurs de fragilité.

Le prestataire proposera une grille multicritère de comparaison et justifiera le scénario recommandé.

Livrable : L4.

Phase 7 – Modèle économique et plan d'affaires

Le scénario recommandé fera l'objet d'une modélisation économique détaillée distinguant coûts de démarrage, coûts fixes et coûts variables. Le modèle intégrera notamment :

- les salaires bruts et cotisations patronales ;
- les coûts de recrutement, de formation et d'intégration ;
- les frais de gestion de la paie et des ressources humaines ;
- les coûts d'encadrement et de coordination ;
- les déplacements professionnels et les temps improductifs associés ;

- les équipements et matériels nécessaires ;
- les assurances, frais administratifs et outils de planification ;
- les éventuels coûts de remplacement des salariés ;
- les recettes issues de la facturation aux exploitations ;
- les aides et financements éventuellement mobilisables, sous réserve de vérification.

Le prestataire présentera des hypothèses explicites sur le nombre de salariés, le nombre d'heures facturables, le taux d'activité, le nombre d'exploitations utilisatrices, les tarifs et les frais de gestion. Le modèle comprendra :

- un budget de lancement ;
- un compte de résultat prévisionnel sur trois ans ;
- un plan de trésorerie adapté à la saisonnalité des encaissements et des dépenses ;
- un calcul du seuil de rentabilité ;
- une estimation du coût complet par heure et par journée de travail ;
- une estimation du coût facturé aux exploitations ;
- une analyse de sensibilité à plusieurs hypothèses de montée en charge et de taux d'utilisation.

Trois hypothèses au minimum seront examinées : prudente, médiane et favorable. Le prestataire identifiera les besoins de financement initial, les risques de sous-activité, les besoins de trésorerie et les conditions de viabilité. Aucune rentabilité ne sera affirmée sans données vérifiables, et les limites de validité des simulations seront précisées.

Livrable : L5.

Phase 8 – Préparation d'une expérimentation pilote

Sur la base des résultats de l'enquête, le prestataire proposera un dispositif pilote précisant :

- les bassins de production les plus adaptés ;
- les critères de sélection des exploitations ;
- le nombre indicatif d'exploitations et de salariés ;
- les profils de postes à expérimenter ;
- les modalités de recrutement et de coordination ;

- les conditions juridiques préalables ;
- les moyens de gestion et d'encadrement ;
- le budget de l'expérimentation et les besoins de financement ;
- les risques opérationnels ;
- le calendrier de mise en œuvre ;
- les indicateurs de suivi et les critères de décision.

La préparation de l'expérimentation ne se confond pas avec sa réalisation, qui n'est pas prévue au marché. Le prestataire identifiera, dans la mesure du possible, les exploitations intéressées, en distinguant les marques d'intérêt informelles des engagements confirmés.

Livrable : L6.

Phase 9 – Restitution et feuille de route

- Restitution au comité pilotage.
- Présentation du scénario recommandé et du modèle économique.
- Identification des décisions à prendre.
- Feuille de route précisant les étapes, responsabilités, moyens financiers et calendrier de création du dispositif.
- Indication des conditions de passage de l'étude à une phase de lancement.

Livrable : L7. La restitution sera compréhensible par les producteurs et exploitable par les décideurs.

Le prestataire analysera explicitement les risques suivants :

- besoins de main-d'œuvre insuffisants ou trop dispersés ;
- incompatibilité des calendriers de travail entre exploitations ;
- coûts de déplacement et temps non facturables ;
- difficulté à garantir un volume d'heures suffisant aux salariés ;
- capacité contributive des exploitations ;
- concentration des besoins sur certaines périodes ;
- dépendance aux financements publics ;
- difficultés de recrutement et de fidélisation ;

- responsabilités en matière de sécurité au travail ;
- risques juridiques liés aux modalités de mise à disposition ;
- gouvernance, impayés, désengagement d'adhérents et sous-activité.

Il proposera pour chacun des risques des mesures de prévention et des solutions de repli.

Les risques propres à la mission (taux de réponse insuffisant à l'enquête, indisponibilité des données, retard de validation) seront également traités dans la note de cadrage.

Le candidat proposera un calendrier détaillé, compatible avec le budget cible et avec les contraintes d'enquête sur le territoire réunionnais. Ce calendrier distinguera les phases de travail, les périodes d'enquête, les réunions du comité, les échéances de livraison, les temps de validation et les éventuels ajustements. Le délai total sera justifié au regard du nombre d'exploitations à enquêter, de la complexité de l'analyse juridique et de la profondeur attendue du modèle économique.

Le prestataire détaillera les modalités de réalisation des enquêtes et entretiens, celles-ci étant à réaliser préférentiellement en présentiel afin de permettre une meilleure compréhension du contexte local, une interaction plus riche avec les parties prenantes et une collecte de données plus fiable. Une présence physique permet de mieux prendre en compte les spécificités de La réunion et démontre un investissement concret dans la mission en réduisant les risques de superficialité.

3. Délais de réalisation de l'étude

Le début de la prestation est fixé dans la convention qui notifie le marché pour une durée de 10 mois maximum.

4. Montant

Le **montant maximum de l'étude est de, 40 000 € TTC** pour la durée totale de l'étude.

5. Livrables

Les livrables sont remis sous formats modifiables et exploitables (Word pour les rapports, Excel pour les modèles financiers). Chaque livrable est soumis à la validation après examen par le comité pilotage lorsque cela est prévu.

Livrable	Contenu minimal	Critères de validation	Format
L1 – Note de cadrage et état des lieux des dispositifs existants (Réunion, Outre-mer et Hexagone)	Méthodologie détaillée ; calendrier ; données à recueillir ; échantillonnage ; questionnaire et guides d'entretien ; composition et fonctionnement du dispositif de pilotage.	Protocole validé en comité ; questionnaire pré-testé ; limites et biais identifiés.	Word
L2 – Diagnostic des besoins et de l'offre	Résultats de l'enquête ; besoins actuels et prévisionnels ; cartographie ou représentation des bassins ; profils de salariés recherchés ; volumes de travail mutualisables (intra et inter filière); limites et fiabilité des résultats.	Taux de participation documenté ; besoins distingués en déclarés, estimés et opérationnels ; analyse par bassin, production, taille et profil.	Word + Excel (données agrégées)
L3 –analyse juridique des dispositifs existants	Comparaison des dispositifs ; analyse juridique des solutions pertinentes ; tableau comparatif (création, responsabilités, coûts, risques) ; validations juridiques nécessaires.	Grille d'analyse identique pour chaque solution ; sources officielles citées et datées ; hypothèses et points à valider explicitement listés.	Word
L4 – Scénarios de préfiguration	Description de 2 à 3 scénarios ; comparaison multicritère ; justification du scénario recommandé ; analyse des risques.	Scénarios réellement distincts ; critères de choix objectifs ; risques assortis de mesures de prévention et de repli.	Word

Livrable	Contenu minimal	Critères de validation	Format
L5 – Modèle économique	Hypothèses chiffrées ; budget de lancement ; prévisionnel sur trois ans ; plan de trésorerie ; seuil de rentabilité ; sensibilité ; coût complet et coût facturé.	Trois hypothèses minimum ; fichier paramétrable avec hypothèses visibles ; coût par heure et par jour ; limites de validité indiquées.	Excel + note Word
L6 – Dossier de préparation du pilote	Périmètre ; critères de sélection ; organisation ; postes ; budget et financements ; indicateurs ; calendrier et conditions de lancement.	Distinction intérêt informel / engagement confirmé ; indicateurs mesurables ; critères de décision de poursuite.	Word
L7 – Rapport final et feuille de route	Synthèse décisionnelle ; résultats consolidés ; scénario recommandé ; plan d'action hiérarchisé ; calendrier ; décisions et moyens nécessaires.	Synthèse lisible par les producteurs ; cohérence avec L1 à L6 ; décisions à prendre clairement identifiées.	Word + PDF + support de présentation

Au global, le prestataire retenu devra fournir :

- Un rapport intermédiaire (L1 et L2) à livrer avant le COPIL intermédiaire 1
- Un rapport intermédiaire (L3 et L4) à livrer avant le COPIL intermédiaire 2
- Support de présentation de la restitution finale (sous format PPT) à livrer avant le COPIL final
- Rapport d'étude final rédigé (sous format Word) à livrer avant le COPIL final

La version définitive du rapport final sera livrée avant la fin de réalisation de l'étude.

- Une synthèse de 10 pages (sous format Word)
- Un résumé de 2 pages (sous format Word) comprenant une partie contexte, méthodologie et résultats.

6. Pilotage de l'étude et suivi des travaux

Le suivi des travaux est réalisé par un comité de pilotage composé, à *minima*, d'un représentant de l'ODEADOM (financeur de l'étude), de la DAAF, de l'ARIFEL, de la Chambre d'Agriculture, de la DEETS, de FranceTravail. Des représentants professionnels des organisations de producteurs peuvent être associés le cas échéant. Selon l'ordre du jour, des experts sont susceptibles de participer aux comités de pilotage.

Le comité valide notamment le protocole d'enquête, les résultats du diagnostic, les scénarios comparés et le scénario recommandé. Il facilite l'accès aux données et aux exploitations.

Un minimum de quatre comités de pilotage sera prévu (1 copil de lancement, 1 copil de restitution du diagnostic, 1 copil de présentation des scénarios et 1 copil de restitution finale).

Le prestataire pourra en tant que de besoin proposer la tenue de réunions techniques intermédiaires pour réaliser des bilans d'étape le cas échéant.

Le prestataire assurera la présentation de l'avancée du projet sous forme de diaporamas, et la production de compte-rendus des réunions (comités de pilotages et réunions techniques).

Le prestataire devra prévoir, en amont de chaque comité de pilotage, un temps de préparation avec les responsables des DAAF et de l'ARIFEL. Les éléments et les choix à soumettre au comité de pilotage y seront notamment discutés. Les documents devant être présentés au comité de pilotage seront transmis par courriel aux représentants des DAAF, ODEADOM et à l'ARIFEL au moins une semaine à l'avance.

7. Modalités de réponses à l'appel d'offre

7.1. Calendrier

- Date limite de dépôt des candidatures : **Vendredi 4 décembre 2026 à 12h**

7.2. Critères de sélection

Critères	Pondération
Prix Note de l'offre = (note maximale (30) x valeur HT de la meilleure offre financière) / valeur HT de l'offre financière analysée	30
Valeur technique de l'offre – méthodologie et adaptation au contexte local Compréhension des enjeux et pris en compte du contexte réunionnais (10) ; Pertinence globale de la méthodologie et du phasage (10) ; Modalités de réalisation du dispositif d'enquête – notamment nombre de jours de présence sur place et cohérence entre la durée proposée et la qualité des données collectées (10) ; Robustesse de l'analyse juridique et économique (10) ;	40
Qualité et opérationnalité des livrables	10
Moyens humains et compétences (nombre de jours de travail, nombre de consultants, expertises agricoles, juridiques et économiques, compétences en réalisation d'enquêtes, connaissances de La Réunion ou territoires comparables	20
TOTAL	**100**

7.3. Modalités de candidature

L'offre des candidats devra comprendre a minima :

1. la présentation générale de la proposition,

2. les coordonnées complètes de la personne déposant officiellement la proposition et de la personne responsable de l'étude,

3. la présentation de la structure candidate,

4. la méthodologie envisagée détaillée,

5. le planning détaillé des actions,

6. les moyens humains impliqués dans l'étude (CV, fonctions dans le projet, nombre de jours prévisionnels consacrés à l'étude…),

7. les moyens techniques et matériels mobilisés,

8. l'offre financière détaillée

9. un RIB,

10. un extrait de Kbis de moins de trois mois,

11. l'identification des éventuels co-traitants et/ou sous-traitants

12. tout autre élément jugé pertinent par le déposant.

Des informations détaillées, permettant d'évaluer le contenu concret de la proposition, sont souhaitées (cf. critères de sélection). En cas de proposition impliquant plusieurs partenaires, une seule candidature doit être déposée par la structure porteuse du projet.

<u>Dépôt du dossier</u>

Le dossier de candidature complet sera envoyé par voie électronique à :

Daniel.hoarau@agriculture.gouv.fr

Taos.gentil@agriculture.gouv.fr